

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 19

**Objet : Étude de faisabilité pour
la réhabilitation du bâtiment de
la gare routière de Digne-les-
Bains en « Maison du tourisme
et de la mobilité »
Demande de financement auprès
du Conseil départemental dans
le cadre du Contrat
départemental de solidarité
territoriale**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Étaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Étaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Georges PEREIRA, rapporteur, expose ce qui suit :

Aménagée dans les années 1980, la gare routière de Digne-les-Bains, est située à un emplacement central qui permet aux usagers d'accéder rapidement aux principaux commerces, services, équipements et établissements publics situés en centre-ville.

Ce site se compose de deux ensembles :

- La plateforme composée de huit quais, d'un espace réservé aux taxis, d'un parking et d'un accès au parking municipal situé en contrebas. Elle permet le transit des lignes scolaires, interurbaines et régionales.
- Le bâti qui accueille l'Office de tourisme, la billettique régionale (exploitation déléguée par la Région à un prestataire privé, convention d'occupation et d'entretien avec la ville de Digne-les-Bains), une salle de repos pour les conducteurs (PAA), des douches et toilettes publiques (gestion communale) ainsi que les anciens locaux des « Gites de France » (gestion départementale).

Ce site présente aujourd'hui de multiples faiblesses en termes de sécurité (saturation à certaines heures, circulations des bus, véhicules légers et piétons mal identifiées), d'accessibilité (accès piéton et vélo potentiellement dangereux), de mobilité (peu d'offre d'intermodalité), d'expérience usager (lieu d'attente peu qualitatif), d'attractivité (identification du lieu mal définie) et de performance thermique (consommation énergétique importante). Globalement ce lieu n'offre pas le niveau de service attendu par les usagers.

Une réhabilitation de cet espace par la Communauté d'Agglomération, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, apparaît nécessaire. D'une part, cette réhabilitation permettrait d'affirmer le rôle de « porte d'entrée » sur le territoire de l'agglomération et de pôle d'échange multimodal de cet équipement qui possède un fort potentiel de développement (seule gare routière de PAA et 3ème gare routière de PACA avec plus de 100 000 usagers par an). D'autre part, sa rénovation (énergétique et architecturale) permettrait de répondre à la stratégie d'exemplarité de la communauté d'agglomération.

Il est proposé au conseil d'agglomération de mener une première étude de faisabilité pré-opérationnelle sur le bâti et le réaménagement et la sécurisation des quais le long de la Bléone. Ces réflexions doivent être portées en étroite concertation avec le Conseil régional, également AOM et acteur compétant dans l'aménagement d'un pôle multimodal.

Cette étude doit permettre d'aboutir à une proposition de restructuration et une rénovation du bâtiment en vue de la réalisation d'un ensemble cohérent et multifonctionnel : la Maison du tourisme et de la mobilité.

L'enjeu principal est d'améliorer le confort des usagers quotidiens et des touristes (temps d'attente, information, correspondances...), en repensant l'aménagement intérieur du bâtiment et les liens entre l'Office du tourisme, la billettique régionale, le centre-ville et le territoire de l'agglomération en améliorant notamment la sécurité sur les quais, le mobilier d'accueil, la signalétique, l'information et l'offre de mobilité. Cette opération permettra également d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, son insertion urbaine et son intégration paysagère.

Les résultats de l'étude viseront en outre à avoir l'ensemble des éléments juridiques nécessaires à la réalisation d'une convention partenariale de gestion et d'exploitation du site entre les principaux acteurs clés que sont la Région, le Département, la Ville et l'Agglomération.

L'étude se divise en 4 tranches dont une ferme et trois optionnelles et prend en compte :

- **Un volet technique :**
 - Réalisation de diagnostics du bâti et de l'espace public (fonctionnalités, attentes des différents acteurs et usagers, insertion urbaine, diagnostic thermique complémentaire).
- **Un volet coordination et programmation :**
 - Proposition de scénarios d'aménagements et d'analyse comparative
 - Écriture des programmes.
- **Un volet juridique :**
 - Connaissance et conseil en modalités de gestion du bâtiment (exemple de transfert de gestion)

Le coût de cette opération est évalué à 50 000 € HT

En lien avec la stratégie des Pôles d'échanges multimodaux de la Région et la stratégie de redynamisation du centre-ancien (Action cœur de ville), cette étude a été inscrite par délibération du conseil d'agglomération dans le plan d'actions du Contrat régional d'équilibre territorial (26 juin 2019) et pourra être ajoutée à celui du Contrat départemental de solidarité territoriale par sa clause de revoyure en fin d'année. Elle peut ainsi bénéficier, via ces deux contrats, de financements du Conseil régional et du Conseil départemental.

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet visant à étudier la faisabilité d'une Maison du tourisme et de la mobilité, pour un montant de 50 000 € HT.
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

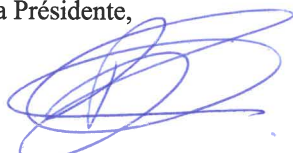
Dépenses HT.....	50.000,00 €
Recettes HT.....	50.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional (30%).....	15.000,00 €
- Subvention Conseil Départemental (30%).....	15.000,00 €
- Autofinancement PAA (40%).....	25.000,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à déposer la demande de subvention auprès du Département et à signer tous les documents afférents à cette demande.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221006-19_06102022